

Extract of Terr'Eau : assainissement écologique | toilettes sèches | compost | eaux ménagères

http://www.terreau.org/spip.php?article164

Collectif Initiatives Déchets

- Que faisons-nous ?

-

Publication date: jeudi 26 juillet 2012

Description:

Terr'Eau est membre co-fondateur du Collectif Initiatives Déchets, créé en 2012 à Toulouse.

Copyright © Terr'Eau : assainissement écologique | toilettes sèches | compost | eaux ménagères - Tous droits réservés

Sept associations toulousaines [1] se sont rencontrées au sein d'une filière "déchets" animée par Etymôn [http://www.etymon.fr] et ont créé le **Collectif Initiatives Déchets**.

On pourrait trouver surprenant que Terr'Eau prenne part à ce projet car habituellement les excréments humains ne sont pas considérés comme des Â« déchets Â» à *proprement* parler... Les institutions publiques ne considèrent pas les eaux usées comme des déchets, et nos rejets ne sont pas collectés avec les ordures ménagères, mais via l'égout.

Curieusement l'ADEME ne classe les excréments humains comme des déchets qu'une fois passés à travers le réseau d'égout et les stations d'épuration [2].

Terr'Eau trouve sa place dans ce projet car nous considérons qu'à terme les excréments rejetés dans l'égout vont devenir des déchets alors qu'avec les techniques d'assainissement écologique nous pouvons les valoriser en ressources fertiles.

La Loi définit un déchet comme *Â« tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou, plus généralement, tout bien nuisible abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon... Â»* [3]

Selon cette définition, les excréments humains sont des déchets et par conséquent les techniques d'assainissement écologique permettent une réduction des déchets, ou plutôt une valorisation de déchets en ressources.

L'invention du concept de déchet date de la fin du XIXe siècle, auparavant chaque résidu d'activité humaine était une matière première pour une autre activité : les chiffons pour l'industrie de la pâte à papier, les excréments humains pour la fertilisation agricole [4].

---

[1] Bois & Cie [http://www.bois-et-cie.asso.fr/], Élemen'terre [http://www.elemen-terre.org/], Humus & Associés [http://humusetassocies.org/], la Glanerie [http://www.la-glanerie.org], Mitsa [http://www.mitsa.fr], Reflets [http://www.reflets-asso.org] et Terr'Eau.

[2] L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie) considère en effet comme déchets, ce qui résulte « *du fonctionnement des dispositifs d'épuration et de l'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales. Ils comprennent notamment les boues de stations d'épuration, les déchets de dégrillage, les graisses de station d'épuration, les boues de curage d'égouts, de bassins de décantation et fossés.* »

[3] Article 1 de la Loi n°75-663 du 15 juillet 1975

[4] lire à ce sujet l'ouvrage de Sabine BARLES [http://www.champ-vallon.com/Pages/PagesMilieux/Barles.html] « *L'invention des déchets urbains* »